

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 24 juin 2015

Monsieur Pierre-Yves RoCHAT ouvre la séance en saluant les membres du Conseil, la Municipalité, le public et les représentants de la presse.

La secrétaire procède à l'appel : 21 membres sont présents.

Excusés : Mesdames Olivia Weibel Bocherens, Emmanuelle Giacometti et Pascale Portenier, Messieurs Agron Berisha, Christian Brocard, Rémy Châtelain, Johann Girard et Samuel Rossier.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président fait part du décès du Conseiller communal, Monsieur Jean-David Rossier, qui nous a quitté subitement le mardi 16 juin 2015. Il était une figure incontournable à Lavigny, membre du Conseil depuis de nombreuses années, membre actif de plusieurs sociétés locales, sa présence, son sourire et sa gentillesse vont énormément nous manquer. Au nom du Conseil communal de Lavigny, il adresse à sa famille et à ses proches sa plus profonde sympathie. Il demande à l'Assemblée de se lever et d'observer une minute de silence

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2015 est accepté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2014.
2. Rapport de la Commission de gestion sur le rapport de gestion 2014.
3. Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 3/2015 relatif à l'adoption du règlement concernant le subventionnement des études musicales.
4. Préavis no 7/2015 relatif à l'équipement du chemin des Caronies, phase 1.
5. Rapport de la Commission des finances et de la Commission *ad hoc* sur le préavis no 7/2015 relatif à l'équipement du chemin des Caronies, phase 1.
6. Réponse au postulat de M. Christian Jan (remis en annexe).
7. Interpellation de la commission de Gestion.
8. Election du Bureau du Conseil.
9. Renseignements de la Municipalité.
10. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES 2014.**

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2014 tels que présentés et donnez-vous décharge à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances ? »

Résultat : les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances.

2. **RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT DE GESTION 2014.**

Madame Yvana Patriarca donne lecture du rapport de la Commission de gestion.

Le Président invite la Commission à donner la conclusion de son rapport.

Madame Yvanna Patriarca, au nom de la Commission de gestion, propose d'accepter le rapport de gestion pour l'exercice 2014.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Zurflüh se réfère au paragraphe intitulé "Zone 30 p 11" (route du Moulin Martinet). Il sait qu'une route n'est pas une place de jeu. Mais lorsqu'un terrain agricole devient constructible et que des familles avec des enfants s'installent dans ces nouvelles constructions, il est illusoire de penser que les chers bambins ne vont pas utiliser le chemin comme piste de jeu avec les vélos, trottinettes, patins à roulettes ou autres.

Lors de la construction de sa maison, l'architecte mandaté raconte des choses au nom de la Municipalité de l'époque et on le croit : les lampadaires qui devaient illuminer le quartier et les trottoirs géants afin de garantir la sécurité ne sont toujours pas là...ne viendront jamais. Mais toutefois c'est ce qui nous a attiré à venir nous installer à Lavigny.

Quand on autorise des constructions, on s'attend à des retombées fiscales. Il est clair que les habitants ont des devoirs envers la collectivité et la collectivité a aussi des devoirs par rapport à ces gens quand on les accueille.

Lorsqu'une route est si peu fréquentée, malgré la vigilance et les remontrances des parents, pour les enfants c'est un terrain de jeu relativement intéressant avec une jolie petite pente.

Il rappelle à tous les utilisateurs de cette route, ici présent, le devoir de vigilance aux automobilistes ; ce n'est pas parce qu'une voiture à la priorité qu'il faut forcer. Les utilisateurs de ce chemin savent pertinemment qu'il y a des enfants qui y jouent et qu'ils ont le devoir d'adapter leur conduite en conséquence. Il remercie l'Assemblée pour l'avoir écouté car ce point l'a un peu fâché.

- Monsieur Jacques Bocherens répond qu'il est d'accord sur un point : lorsque le quartier de villa a été construit et développé, on s'est rendu compte que la route était sous dimensionnée. En revanche, il confirme que la route n'est pas une place de jeu. Les parents sont responsables de leurs enfants. Les automobilistes ne peuvent pas toujours

être responsables et faire attention tout le temps. On descend la route à pied, à vélo, en trottinette, à skate, il y a des chiens et ce n'est pas forcément évident de circuler.

Il y a deux solutions qui pourraient être proposées :

- zone 30 km/h avec priorité à droite (investissement de plusieurs centaines de milliers de francs),
- zone 20 km/h, priorité aux piétons.

Comme remarqué, je suis moniteur d'auto-école et pour la sécurité sur la route. Mais il faut arrêter de toujours dire que l'automobiliste doit faire attention et de protéger les piétons qui doivent être aussi conscient de leur responsabilité. On voit maintenant que la politique est de créer des obstacles pour ralentir le conducteur mais cela ne désengage pas la responsabilité des parents vis-à-vis de leurs enfants : la route n'est pas une place de jeu.

- Monsieur Laurent Zurflüh rebondit en précisant qu'il n'a pas dit que ce n'était pas de la responsabilité des parents de veiller sur leurs enfants mais juste avoir conscience que lorsqu'on crée un quartier de villa, à gauche et à droite de la route, il fallait s'attendre à voir des enfants y évoluer... ou alors il fallait créer un EMS et dans ce cas il n'y aurait que des chaises roulantes ! On ne peut être derrière les enfants 24/24 heures. Il y a des automobilistes responsables et ceux qui roulent à 50 km/h voir plus.
- Monsieur Norbert Buffat fait remarquer que dans la rue du village (30 km/h), la majorité des gens vont dans l'autre sens, soit des gens de Lavigny, et qui roulent à plus de 50 km/h alors qu'il y a des gens. Il n'y a aucun respect.
- Monsieur Rémy Wulliens donne un éclaircissement concernant le paragraphe sur la consommation d'eau "Services des eaux p 15". En ne tenant pas compte de l'Institution de Lavigny, la moyenne de consommation est de 65 m³ par personne. Ce chiffre inclus aussi la partie industrielle sauf erreur.

La parole n'est plus demandée ; le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le rapport de gestion 2013 tel que présenté et relevez-vous la Commission de gestion de son mandat ? »

Résultat du vote : Le rapport de gestion 2014 est accepté avec une abstention et la Commission de gestion est relevée de son mandat.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PRÉAVIS N°3/2015 RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE SUBVENTIONNEMENT DES ÉTUDES MUSICALES

Monsieur Christian Jan donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal n°3/2015 relatif à l'adoption du règlement concernant le subventionnement des études musicales ? »

Résultat : le préavis n°3/2015 est accepté avec une abstention.

4. PRÉAVIS N°7/2015 RELATIF À L'ÉQUIPEMENT DU CHEMIN DES CARONIES, PHASE 1

Le Président étant directement impliqué par ce préavis, il cède sa place au 1^{er} vice-Président, Monsieur Norbert Buffat, afin qu'il mène les débats. Il se retire de la salle pour laisser l'Assemblée délibérer.

Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, présente le préavis n°7/2015.

Le 1^{er} vice-Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Il propose de passer au point 5.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PRÉAVIS N°7/2015 RELATIF À L'ÉQUIPEMENT DU CHEMIN DES CARONIES, PHASE 1

Monsieur Laurent Bourgeois donne lecture du rapport de la Commission des finances.

La parole n'est pas demandée, il demande à la Commission ad hoc de présenter son rapport.

Monsieur Willy Favre donne lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Le 1^{er} vice-Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, il propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal n°7/2015 relatif à l'équipement du chemin des Caronies, phase 1 ? »

Résultat du vote : 15 OUI 0 NON 4 ABSTENTIONS

Le préavis n°7/2015 est accepté tel que présenté.

6. RÉPONSE AU POSTULAT DE M. CHRISTIAN JAN

Le Syndic, Monsieur Bernard Rochat, prend la parole. Il relève que chacun a reçu un exemplaire du rapport et son annexe "Autorisation d'exploiter" du département du territoire et de l'environnement, division GEODE, avec la convocation. En conséquence il n'y aura pas de lecture.

Par contre, il porte à la connaissance du Conseil que la séance du 12 juin, à laquelle il a participé, était de renouveler l'autorisation d'exploiter. Quant aux conclusions, il donne lecture d'un chapitre. Le rapport est mis à disposition du Conseil.

Pour rappel, l'entreprise peut actuellement traiter pour trente mille tonnes de déchets annuel. Au départ, cette installation était prévue pour traiter vingt mille tonnes. L'entreprise demandait pour l'année 2015 de pouvoir traiter quarante mille tonnes annuelles. Cela lui a été refusé.

L'entreprise doit fournir beaucoup d'éléments à différents services de l'Etat de Vaud qui se prononceront ultérieurement sur la décision définitive quant à l'utilisation d'exploiter. Plusieurs séances seront agendées avec divers services de l'Etat de Vaud pour contrôler le site plus régulièrement.

Un problème a été soulevé lors de la visite : il a été remarqué que des déchets ne sont pas traités dans la même journée et sont laissés en vrac sur le site ce qui génère énormément d'odeur selon la nature des déchets. Normalement l'entreprise doit traiter les déchets dans la journée et ceci est une des conditions impératives qui est fixée par les services de l'Etat.

Les prochains rapports seront transmis aux Conseillers pour suivre l'évolution et la situation de ce site.

Lors de la visite, il a été découvert que des camions déchargeaient en laissant les portes du lieu ouvertes. Le SCAV, présent sur le site, a fait la remarque que ce n'était pas la bonne méthode de travail indiquée. Par rapport à une amélioration en 2013, en 2014 il y a eu dégradation et le système de travail ne va pas.

- Monsieur Christian Jan remercie la Municipalité pour sa réponse apportée au postulat. Il s'aperçoit avec satisfaction que la Municipalité est consciente de la problématique et rappelle que l'un des objectifs du postulat était de soutenir l'action de celle-ci. Il a étudié avec intérêt les nombreuses conditions d'exploitation fixées au chiffre 3 de l'autorisation d'exploiter. Si toutes ces conditions sont respectées, la Commune ne devrait plus subir des nuisances. Il demande aux différentes instances concernées de faire preuve de vigilance lors de contrôles, du respect pour les conditions prescrites. Il demande au Conseil de continuer à soutenir la Municipalité dans ce dossier et à cette dernière de ne pas "baisser la garde".

La parole n'est plus demandée, le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le rapport de la Municipalité concernant le postulat de Monsieur Christian Jan – Ecorecyclage SA ? »

Résultat du vote :

Le postulat et sa réponse sont acceptés à l'unanimité, tel que présentés et clôtés.

7. INTERPELLATION DE LA COMMISSION DE GESTION

Madame Yvana Patriarca donne lecture de l'interpellation de la Commission de gestion.

Le Président souligne que ladite interpellation doit être appuyée par au moins cinq membres du Conseil.

L'interpellation est acceptée et recevable. La Municipalité souhaite répondre par écrit lors de la prochaine séance, soit le 23 septembre 2015.

8. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL (2015-2016)

Le Président, Monsieur Pierre-Yves RoCHAT, propose de passer à l'élection du Bureau du Conseil. Il demande à l'Assemblée si une personne souhaite se présenter pour la présidence du Conseil communal.

Personne ne souhaitant se présenter, le Président est candidat.

Le Président cède sa place au 1^{er} vice-Président, Monsieur Norbert Buffat.

1/ Election du Président

<u>Résultat de la votation</u> :	Bulletins délivrés	21	
	Bulletins rentrés	21	
	Bulletins valables	21	majorité absolue : 11
	Bulletins blancs	1	

Monsieur Pierre-Yves Rochat est réélu Président du Conseil avec 20 voix.

2/ Election du 1^{er} vice-Président :

Le Président propose Monsieur Norbert Buffat, actuel 2^{ème} vice-Président. Monsieur Norbert Buffat accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

<u>Résultat de la votation</u> :	Bulletins délivrés	21	
	Bulletins rentrés	21	
	Bulletins valables	21	majorité absolue : 11
	Bulletins blancs	9	

Monsieur Norbert Buffat n'est pas réélu au 1^{er} tour avec 8 voix. Les bulletins blancs entrant dans la majorité. Le Président annonce qu'il va procéder à un deuxième tour à la majorité relative. Il n'y a pas de candidat pour le 2^{ème} tour

<u>Résultat de la votation</u> :	Bulletins délivrés	21	
	Bulletins rentrés	21	
	Bulletins valables	21	majorité absolue : 11
	Bulletins blancs	5	

Monsieur Norbert Buffat est réélu 1^{er} vice-Président à la majorité relative avec 5 voix.

Obtiennent des voix :	Laurent Bourgeois	3
	Stéphane Schmidt	2
	Voix éparses	6

3/ Election du 2^{ème} vice-Président :

Monsieur Pierre-Yves Rochat propose Monsieur Laurent Zurflüh qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

<u>Résultat de la votation</u> :	Bulletins délivrés	21	
	Bulletins rentrés	21	
	Bulletins valables	21	majorité absolue : 11
	Bulletins blancs	3	

Monsieur Laurent Zurflüh est réélu 2^{ème} vice-Président avec 18 voix.

4/ Election des scrutateurs :

Messieurs Olivier Rochat et Dalmacio Vidal acceptent de renouveler leur mandat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Le Président propose de passer au vote et demande aux actuels scrutateurs de comptabiliser les voix.

Messieurs Olivier Rochat et Dalmacio Vidal sont réélus scrutateurs à l'unanimité.

5/ Election des scrutateurs suppléants :

Messieurs Sylvain Patriarca et Hans-Jörg Frisccholz acceptent de renouveler leur mandat

Il n'y a pas d'autres propositions.

Messieurs Sylvain Patriarca et Hans-Jörg Frisccholz sont réélus scrutateurs-suppléants à l'unanimité.

9. RENSEIGNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Christian Grin, Municipal, rappelle la manifestation en l'honneur des trente ans de la Maison de Commune fixée ce samedi 27 juin qui débutera à 10h30. A 11h00 la fanfare de St.-Livres se produira et 11h30 une petite partie officielle. Il remercie tous ceux qui s'y sont impliqués.

La Fête du 1^{er} août sera organisée par la Jeunesse. A 14h00 un concours de pétanque est prévu devant la Grande Salle. A 18h00 apéritif et le repas à 19h00. A 21h15 tour du village avec les lampions et tambours et 21h30 la partie officielle (lecture du Pacte et discours du Président du Conseil).

Monsieur Christophe Hangartner, Municipal, revient sur la question de la Commission de gestion relative à un/une concierge communal. Il propose de donner une réponse à ladite Commission lors de la prochaine séance qui, suite aux chiffres, confirmera que cette demande n'est pas pensable pour l'instant.

Concernant les moloks dysfonctionnels, ce problème est dû à la gestion des sondes. Le logiciel a changé et causé quelques problèmes de fiabilités. Ce problème devrait se régler incessamment. Un molok supplémentaire sera posé vers les bâtiments de l'Institution.

Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, informe que les travaux sur la route de St.-Livres se poursuivent. Il avise que suite à l'acceptation du préavis municipal (voir point 4 et 5) pendant deux semaines il n'y aura personne sur ledit chantier car les ouvriers œuvreront sur le chemin des Caronies.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Norbert Buffat demande des nouvelles sur le projet de "La Chaumière".

Le Syndic répond : rien. Il rappelle ce qu'il a dit lors de la dernière séance soit qu'ils ont un délai imparti jusqu'au mois de septembre pour commencer les travaux. Malgré la prise de

contact avec l'architecte et autres les nouvelles n'ont pas changé. La gendarmerie passe de temps en temps. Comme nous faisons partie des communes qui doivent dézonés, si nous faisons l'acquisition de la propriété pour un franc symbolique cela fait une grande surface à dézoné.

Monsieur Olivier Rochat demande que la barrière sise le long de l'église soit remise en état. Monsieur Christophe Hangartner répond que la réfection a été exécutée cet après-midi.

Madame Ingrid Ciampi informe qu'elle est allée à l'assemblée de la crèche "Pomme-Cannelle" et le projet de ladite crèche concernant Lavigny leur a été présenté. Elle demande si le Conseil va prendre connaissance de ce projet.

Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que ce qui a été présenté est un avant-projet qui a circulé dans divers services.

C'est un projet qui semble correspondre à tous les desiderata du service d'accueil de jour des enfants. Il va être dans un premier temps discuté en Municipalité et ensuite, quand il aura abouti sur la forme de réalisation, celui-ci sera présenté au Conseil communal qui devra se prononcer.

La parole n'est plus demandée.

Le Président informe que Madame Loredana Simone quitte la Commune de Lavigny et en conséquence son poste de Conseillère également. Elle souhaite rester "Secrétaire du Conseil communal" et le Président le souhaite également. Par contre, si une Conseillère/er désire reprendre le poste de secrétaire, il peut en faire part au Président durant l'été.

Il reste quatre suppléants...on devrait arriver à la fin de la législature sans souci.

Il rappelle les élections du Conseil National et du Conseil des Etats en date du 18 octobre 2015. Les volontaires sont les bienvenus et il les remercie d'avance.

Le Président du Conseil remercie chacune et chacun de sa présence et de son attention. Il indique que la prochaine séance aura lieu le 23 septembre 2015 à 20H15.

Il clôt la séance à 21H53

Le Président
Pierre-Yves Rochat

La secrétaire
Loredana Simone